

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 17 Mars s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

17 Mars 2026

Date de convocation

17 Mars 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
 - Présents : 14
 - Pouvoirs : 1
 - Votants : 14

Votes exprimés :

- Pour : 15
 - Contre : 00
 - Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		CH. DE SOUSA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. THIBLET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N. DURAND	N. DURAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. BARCQ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme. R NOVEL

OBJET : Election des membres de la Commission d'appel d'offre.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 141 1-5, L 1414-2 L2121-21 et L2121-22
- **Considérant** qu'afin d'étudier les différents dossiers de marchés publics, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO), présidée par le Maire ou son représentant et composée de trois (3) membres titulaires,
- **Considérant** que ces membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort,
- **Considérant** qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition des différentes commissions municipales, y compris la CAO, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,
- **Considérant** que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- **Considérant** qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin;
- **Considérant** que conformément à l'article L 141 1-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la CAO est assurée par le Maire ou son représentant,
- **Considérant** que : M N. AUBRUN, M G ; CHATEL, Mme I. BOUVET ont acceptés d'être représentants titulaires.
- **Considérant** que M G. DELAHAYE et Mme L PUJOS ont acceptés d'être représentants suppléants.

Le vote a donné les résultats ci-après : unanimité.

- ✚ M N. AUBRUN, M G ; CHATEL, Mme I. BOUVET sont élus membres titulaires
- ✚ M G. DELAHAYE et Mme L PUJOS sont élus membres suppléants.



Ainsi fait et délibéré.

Brens le 23/03/2026

Madame Le Maire.